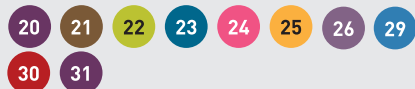


Sur le bassin de Martigues, La Métropole mobilité met à votre disposition :

10 lignes lebus

pour vous déplacer sur la commune de Martigues

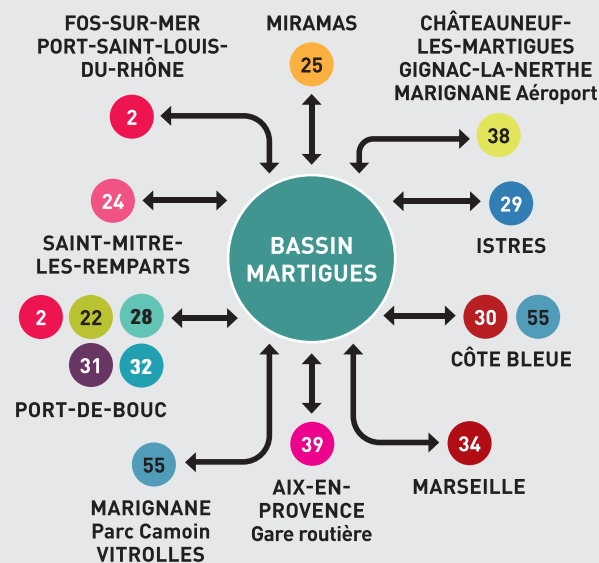


5 lignes lecar



8 lignes lebus

pour aller plus loin sur la Métropole



le parking-relais P+R

MARTIGUES Pôle d'échanges D. CASANOVA :



Infos



Retrouvez toutes les informations en ligne

Où acheter vos titres de transport ?

- À bord des véhicules
- Aux DAT (distributeurs automatiques de Titres)
- Sur l'application mobile La Métropole Mobilité
- En boutique

MARTIGUES : Pôle d'échanges D. Casanova - Av de la Paix - Lun. au sam. 7h-19h

PORT-DE-BOUC : Gare SNCF - Square du 8 mai 1945 - Lun. au Ven. 8h15-12h00 et 13h15-17h15

Gamme tarifaire

En vigueur à compter du 1er septembre 2026

le bus - Titres valides sur lebus uniquement

À partir de la validation, correspondance gratuite sur le réseau pendant 2 heures.

• Titre de transport à l'unité Uniquement vendu à bord du bus, auprès du conducteur (merci de faire l'appoint).	1,00 €
• Pass Découverte 24 heures :	2,00 €
• Abonnement 10 trajets :	5,50 €
• Abonnement 10 trajets (tarifs réduits*) :	4,00 €
• Abonnement Mensuel Tout Public, dont jeunes moins de 26 ans salariés :	15,00 €
• Abonnement Annuel Tout Public, dont jeunes moins de 26 ans salariés :	150,00 €
• Abonnement Mensuel Âge d'Or (+ de 60 ans) :	7,50 €
• Abonnement Annuel Âge d'Or (+ de 60 ans) :	75,00 €
• Pass Etudiant** - de 26 ans (par an)	60,00 €
• Duplicata Carte :	10,00 €

*Personnes à Mobilité Réduite (taux inférieur à 80%), demandeurs d'emploi inscrits à France travail (allocation supérieure ou égale au SMIC mensuel brut). ****Etudiants-Stagiaires de la formation professionnelle, apprentis et jeunes du service civique de moins de 26 ans. Prise en charge de la somme de 60€ par le CT5 pour Istres, Miramas, Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis du Rhône, Grans.

Gratuité sur l'ensemble du réseau Ulysse*** :

Bénéficiaires des minimas sociaux (Revenu de solidarité active, allocation temporaire de solidarité aux personnes âgées, allocation adultes handicapés). Demandeurs d'emploi inscrits à France travail (allocation inférieure au SMIC mensuel brut). Personnes à Mobilité Réduite (taux égal ou supérieur à 80%). Salariés, stagiaires, (+26 ans), retraités (ayant un revenu inférieur au SMIC mensuel brut) Personnes suivies par le PLIE ou la Mission Locale. Anciens combattants et veuves d'anciens combattants.

***Les justificatifs sont à présenter tous les mois, 3 mois ou une fois par an suivant le profil donnant droit à la gratuité.

Réseau Métropolitain - Titres valides sur tous les réseaux métropolitains

• Pass Intégral avec TER		• Pass Métropole - Étudiants (-26 ans) - Séniors (+65 ans)	
Mensuel :	73 €/mois	Mensuel :	45 €/mois
Mensualisé* :	68 €/mois	Mensualisé* :	30 €/mois
Annuel :	816 €/an	Annuel :	360 €/an
• Pass Métropole tout public		• Pass Métropole Solidaire CMU/AME	
Mensuel :	68 €/mois	Mensuel :	34 €/mois
Mensualisé* :	60 €/mois	Mensualisé* :	30 €/mois
Annuel :	720 €/an	• Pass Scolaire 2026/2027 : lametropolemobilitte.com	
• Duplicata Carte :	10 €		

* Par prélèvement (engagement sur 12 mois)

lametropolemobilitte.fr 0800 713 137



rtm.fr 04 88 93 00 43



Édition Septembre 2026

Martigues
Port-de-Bouc
Saint-Mitre-
les-Remparts

Plan de réseau

Bassin Martigues

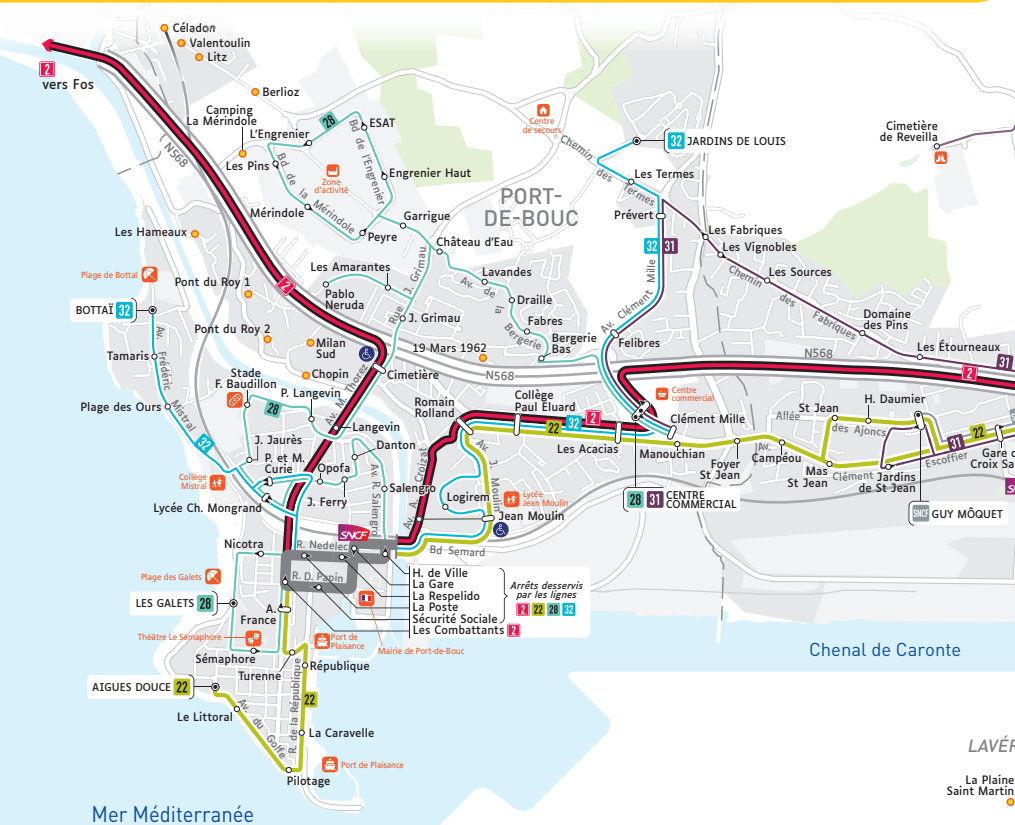


lebus lebus lecar levélo l'abrivélo leparking-relais larecharge lebus

à la demande

LAMETROPOLE
Mobilité

RTM



plansecteur

MARTIGUES | PORT DE BOUC SAINT MITRE LES REMPARTS



PAYER, VALIDER, SE DÉPLACER.

Avec le sans contact, plus besoin de ticket.
JUSQU'À 5 VOYAGEURS
AVEC LA MÊME CARTE DE PAIEMENT.

0 800 713 137 Service & appel gratuits

lametropolemobilitte.fr

Partenaire de votre quotidien



Liste des lignes de bus qui desservent toute la journée les établissements scolaires du second degré de Martigues, St Mitre les Remparts et Port de Bouc.

Les horaires des lignes de bus ont été construits afin de correspondre au mieux aux horaires d'entrée et de sortie des collèges et des lycées.

Collège Gérard Philippe

21 Gustave Eiffel - Canto Perdrix > G. Philippe

Lycée Paul Langevin

21 Gustave Eiffel - Canto Perdrix > Lycée P. Langevin
22 Martigues - Port-de-Bouc > Lycée P. Langevin
25 Martigues - Miramas > Lycée P. Langevin
29 Martigues - Istres > Lycée P. Langevin

Collège Henri Wallon

21 Gustave Eiffel - Canto Perdrix > Joliot Curie
24 Martigues - St-Mitre-Les-Remparts > Joliot Curie / Cimetière St Joseph

Collège Honoré Daumier

22 Martigues - Port-de-Bouc > Daumier
31 Martigues - Port-de-Bouc > Guy Moquet

Collège Paul Éluard

22 Martigues - Port-de-Bouc > Paul Eluard
32 Port-de-Bouc : Bottai - Jardins de Louis > Paul Eluard

Lycée Jean Moulin

22 Martigues - Port-de-Bouc > Lycée Jean Moulin
32 Port-de-Bouc : Bottai - J. de Louis > Lycée Jean Moulin

Lycée Jean Lurçat

24 Martigues - St-Mitre-Les-Remparts > Lycée Lurçat
26 Martigues : Pôle d'échanges - Vigniero > Lycée Lurçat

Lycée Rol Tanguy

22 Martigues - Port-de-Bouc > La Poste
28 Port-de-Bouc : C. Cial - Les Galets > Lycée Mongrand
32 Port-de-Bouc : Bottai - Jardins de Louis > P.M Curie

Collège Marcel Pagnol

24 Martigues - St-Mitre-Les-Remparts > Lycée Lurçat
26 Martigues : Pôle d'échanges - Vigniero > Lycée Lurçat

Lycée Brise Lames

24 Martigues - St-Mitre-Les-Remparts > Brise Lames

Lycée Charles Mongrand

22 Martigues - Port-de-Bouc > La Poste
28 Port-de-Bouc : C. Cial - Les Galets > Lycée Mongrand
32 Port-de-Bouc : Bottai - Jardins de Louis > P.M Curie

Collège Frédéric Mistral

28 Port-de-Bouc : C. Cial - Les Galets > Lycée Mongrand
32 Port-de-Bouc : Bottai - Jardins de Louis > Plage des Ours

Collège St Louis Ste Marie

24 Martigues - St-Mitre-Les-Remparts > Peupliers
29 Martigues - Istres > Peupliers



Frauder vous expose à une AMENDE de 100 €

En cas de non présentation de titre de transport valide

☑ Pensez à valider à chaque montée

Bien voyager ensemble

Je m'organise pour prendre le bus



Avant l'arrivée du bus, consultez les informations et horaires affichés.



Préparez votre titre de transport ou votre monnaie pour faciliter la rapidité du service.



Le bus arrive, faites signe au conducteur.



La montée se fait exclusivement par la porte avant.



Validez immédiatement votre titre de transport et dirigez-vous à l'intérieur sans gêner la montée et la descente des autres voyageurs.



Les rollers, skates, vélos, etc. sont interdits dans les véhicules.

Pour le confort de tous



Avant d'utiliser un siège disponible, assurez-vous qu'un usager ne soit pas prioritaire : personnes malvoyantes ou invalides, femmes enceintes, personnes âgées, personnes accompagnées de jeunes enfants



Les jeunes enfants ne peuvent pas voyager à bord dans leur poussette. Merci de faire le nécessaire et de replier la poussette. Évitez les gros bagages, rangez vos colis ou vos chariots porte-provisions.



Les animaux de petite taille, transportés dans un panier et les chiens-guides d'aveugles sont acceptés.

À la fin du trajet



Appuyez sur le bouton "arrêt demandé".



La descente se fait par la porte arrière. Pour votre sécurité, ne traversez pas avant le départ du bus.